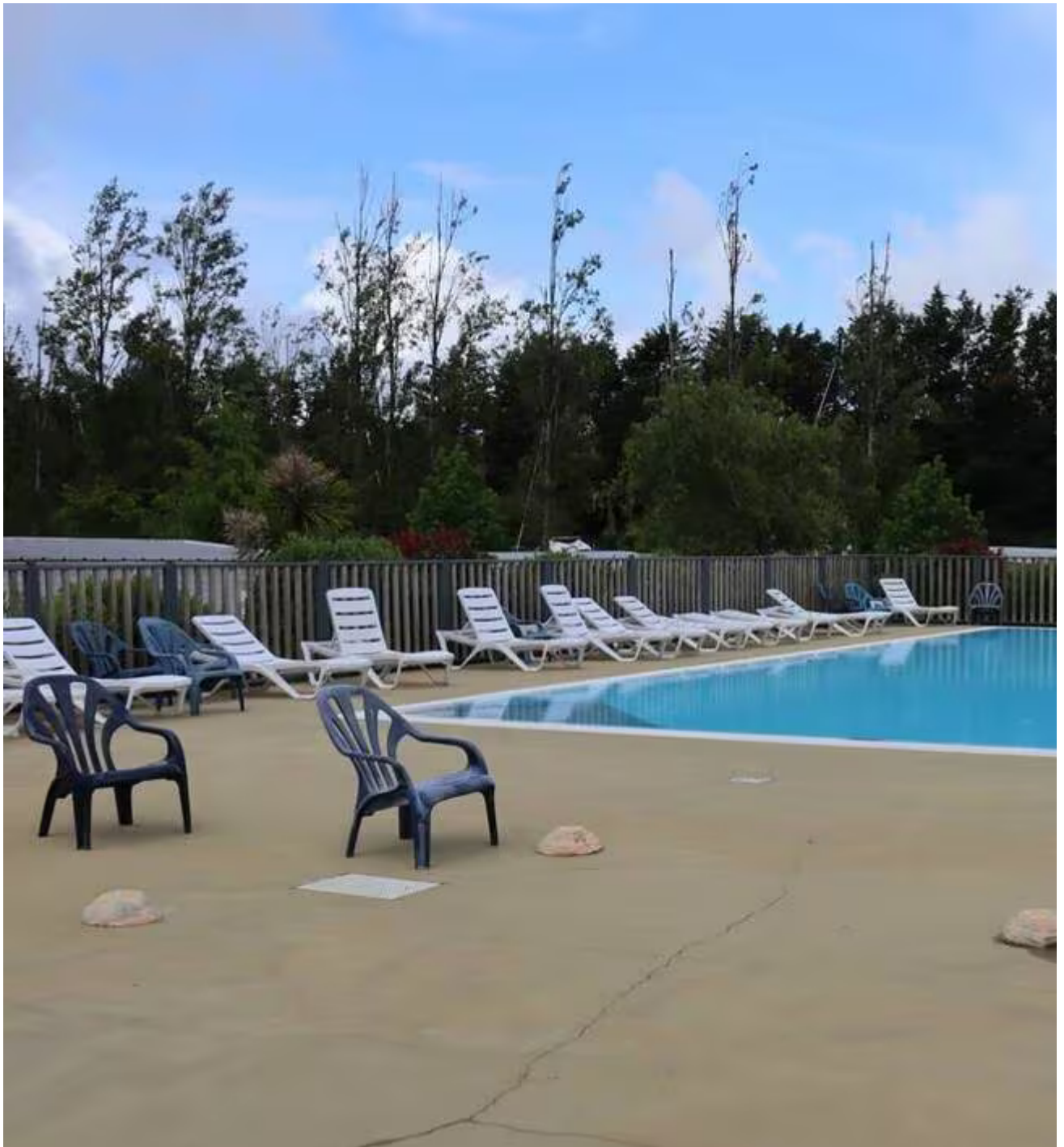


# À Larmor-Baden, les gérants du camping condamnés à démolir leurs bâtiments veulent faire appel

Julie SCHITTLY

La famille Madec, qui gère le camping Ker Eden de Larmor-Baden (Morbihan), a cinq mois pour démolir sa piscine et ses sanitaires. Une condamnation qu'elle estime démesurée, mais dont elle ignore si elle est suspensive.



Quand Raphaël Madec, son père Jean-Vincent et sa tante Marie-Pierre ont racheté le camping Ker Eden, à Larmor-Baden en 2013, « pour le remettre au goût du jour », ils n’imaginaient pas qu’ils allaient passer plus de dix ans au cœur d’une bataille judiciaire. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Publié le 02/02/2025 à 19h29

“ C’est complètement incohérent. ” Les gérants du camping Ker Eden, à [Larmor-Baden \(Morbihan\)](#) sont encore sous le choc [après la décision du tribunal judiciaire de Vannes qui les condamne à détruire leur piscine et leurs sanitaires.](#)

Le tribunal a estimé que les permis accordés pour ces constructions contrevenaient à la loi Littorale. La décision est tombée le 12 janvier 2025. « **On ne s’y attendait pas, assure Raphaël Madec. C’est un jugement très dur, démesuré, qu’on a du mal à comprendre. La fréquentation n’a pas augmenté ces dernières années, la surface du camping n’a pas varié depuis sa création, il n’y a que très peu de constructions. En quoi porte-t-on préjudice à l’environnement avec un petit camping comme le nôtre ?** »

## Quid de l’été ?

Quand son père et sa tante ont racheté Ker Eden en 2013, “ pour le remettre au goût du jour ”, ils n’imaginaient pas qu’ils allaient passer [plus de dix ans au cœur d’une bataille judiciaire](#). Un voisin avait lancé les hostilités en arguant de nuisances et après son déménagement, l’association des Amis des chemins de ronde avait pris le relais.



Quand Raphaël Madec, son père Jean-Vincent et sa tante Marie-Pierre ont racheté le camping Ker Eden, à Larmor-Baden en 2013, « pour le remettre au goût du jour », ils n’imaginaient pas qu’ils allaient passer plus de dix ans au cœur d’une bataille judiciaire. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Contactée avant le jugement, Marie-Armelle Echard, sa présidente, estimait que “ Ker Eden gâche le panorama sur le Golfe, depuis la route. Les mentalités évoluent ! Les premières années, les juges ne voulaient pas entendre parler de démolition... ”

La décision prise à Vannes est effectivement rarissime. La famille Madec attend désormais de savoir si l’appel sera ou non suspensif, c’est-à-dire s’ils pourront attendre ou non une décision définitive pour démolir ou non les équipements contestés. “ Cinq mois, ça nous amène en juin. On n’imagine pas ne pas ouvrir pour la saison d’été, on a déjà des réservations depuis fin 2024... ”

Les gérants ont été condamnés à verser 10 000 € de dommages et intérêts aux Amis des chemins de ronde. Si la décision de justice devenait définitive, ils perdraient aussi les 500 000 € investis dans ces constructions, “ sans compter le coût de la démolition, à nos frais... ”.

## La crainte d’une jurisprudence

Jean-Vincent et Raphaël Madec expliquent même que “ ce sont les services de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et les Bâtiments de France qui nous ont conseillés pour les demandes de permis de construire. On n’a jamais agi dans le dos de l’administration ”.

Ils craignent que cette décision fasse jurisprudence et pénalise lourdement leur profession. “ 90 % des campings, et la plupart des terrains municipaux ne sont pas dans des centres-bourgs, justement pour ne pas créer des nuisances. Quel est l’avenir des campings traditionnels si on ne peut pas rénover les bâtiments existants ? On nous demande de démolir les sanitaires, et par là, on nous pousse à couvrir le terrain de mobil-homes, qui ont chacun leurs toilettes et leur salle de bains... Est-ce mieux pour l’environnement que d’avoir des emplacements pour des tentes et des camping-cars ? ”